



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire : Point de situation fin janvier

Paris, le 29 janvier 2021

La France est confrontée depuis plus de deux mois à un épisode aigu de contamination au virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Ce virus de type H5N8 n'est pas transmissible à l'Homme. Sa forte présence dans les populations d'oiseaux migrateurs a contaminé à l'heure actuelle 18 pays de l'Union européenne (voir carte page suivante).

En France, la forte contagiosité et pathogénicité du virus a fortement impacté les filières avicoles du Sud-Ouest. **Sur les 418 foyers confirmés depuis le mois de décembre au niveau national par le laboratoire de référence de l'ANSES¹, 406 concernent des élevages du Sud-ouest**, principalement de canards. Douze foyers sont localisés hors Sud-Ouest. Onze cas ont également été enregistrés dans la faune sauvage dans une grande variété d'espèces (oies, cygnes, goélands, buses, bécasseaux, courlis, mouettes, canards).

► Consulter la répartition des foyers par département :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-le-point-sur-la-situation-en-France>

Afin de limiter la propagation du virus dans le Sud-Ouest, une diminution drastique des densités de volailles autour des foyers et au sein des zones d'élevage a été ordonnée, conformément aux recommandations de l'ANSES. A ce jour, un peu plus de **2 millions de canards et autres volailles ont dû être abattus** suite à la détection de foyers ou de manière préventive. Cette stratégie de dépeuplement commence à porter ses fruits puisque la détection de nouveaux foyers a fortement ralenti dans les Landes, et la situation reste à ce stade maîtrisée dans les départements adjacents. Il est important que l'ensemble des mesures soit mis en œuvre sans délai dès l'apparition d'un nouveau foyer.

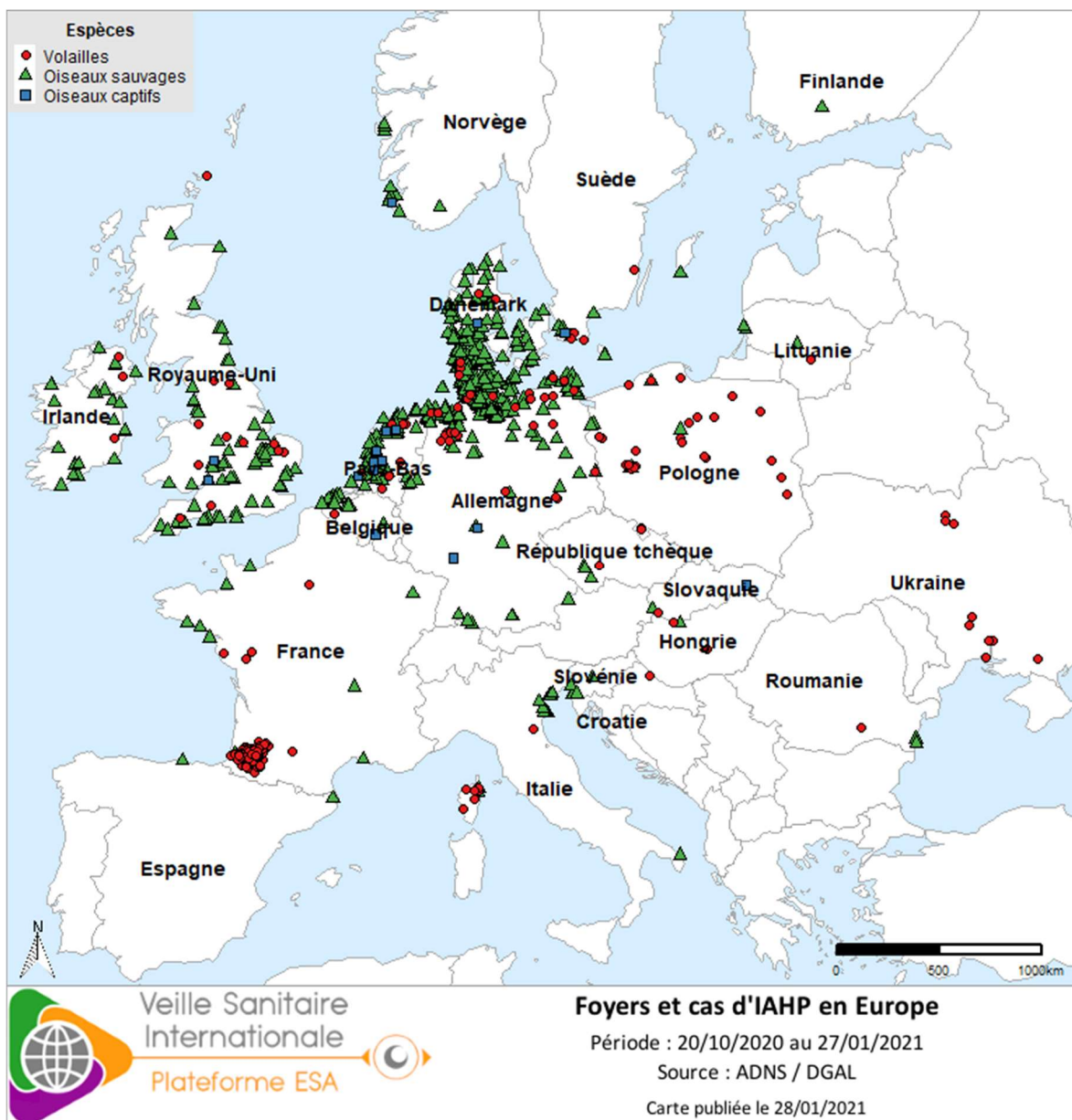
Comme le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE, l'a affirmé à plusieurs reprises, l'Etat sera présent aux côtés des éleveurs touchés par la crise ; leurs pertes seront compensées dans le respect des réglementations européenne et nationale. Des acomptes ont d'ores et déjà été versés à plusieurs éleveurs.

Si le Sud-Ouest concentre l'attention, la vigilance reste de mise sur l'ensemble du territoire métropolitain. La découverte ces derniers jours de cygnes infectés dans le département de la Loire et de bécasseaux dans la Manche témoigne de l'activité continue du virus dans la faune sauvage. Les professionnels comme les particuliers (basses-cours) doivent impérativement respecter les mesures de biosécurité :

<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosecurite-pour-les-operateurs-professionnels-et-les-particuliers>

¹ Nombre de foyers IAHP confirmés en France à la date du 25 janvier.

Foyers et cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe (au 25 janvier 2021)



Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv